



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 11 décembre 2023

P.J. : Présentation réalisée en séance

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Relevé des échanges

La réunion du comité de pilotage (COFIL) du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le lundi 11 décembre 2023 à 10h00. Elle a réuni plus d'une quarantaine de participants (cf. annexe 1). Le relevé des échanges est présenté en annexe 2.

Ce compte-rendu, incluant la présentation réalisée en séance, la liste des participants et le relevé des échanges, est adressé à l'ensemble des participants.

L'ordre du jour de la réunion était :

1. Présentation par l'ADEME des actions de communication mises en place
2. Retour sur les réunions des 3 comités de suivi locaux
3. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites
4. Échanges

Annexe 1

Liste des participants au comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 11 décembre 2023

Préfecture du Haut-Rhin :

- Monsieur QUEFFELEC Thierry, Préfet du Haut-Rhin,
- Monsieur Christophe MAROT, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
- Monsieur Alain CHARRIER, sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur SPETTEL Etienne, Chef du SCPPAT (Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial),

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur VIDON, sous-préfet

DREAL Grand Est :

- Monsieur KHEDJOUT Mohamed, Chef du PRICSE (Pôle risques industriels chroniques santé environnement),
- Monsieur HEINTZ Jérémie, Inspecteur ICPE MRTD,

ADÈME Grand Est :

- Monsieur LE MOING Franck, Chef de projets sites et sols pollués,
- Madame DEJEAN Marine, cheffe de projets sites et sols pollués,

AMO de l'Ademe pour le site PCUK Wintzenheim

- Monsieur MULLER Claude

DDT du Haut-Rhin :

- Monsieur LALES Gaétan, chef du BEMA

Collectivités :

- Monsieur HEROLD Dominique, Adjoint au maire de Wintzenheim,
- Monsieur Sylvain CUNRATH, adjoint au maire de Wingen-sur-Moder
- M. Franck JOST, Directeur de l'environnement et du plan Climat, Colmar Agglomération
- Madame Maryvonne BUCHERT, Conseillère communautaire M2A, présidente de la régie eau

Parlementaires :

- Monsieur HAYE Ludovic, Sénateur du Haut-Rhin
- Madame SCHILLINGER Patricia, Sénatrice du Haut-Rhin
- Madame THUET Mathilde, cheffe du cabinet de M. OTT, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2,
- Madame LEFLAEC Ghislaine, collaboratrice parlementaire de Madame MULLER-BRONN, Sénatrice du Bas-Rhin
- Madame ZECH Julie, collaboratrice parlementaire de Monsieur Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin

Agence de l'eau Rhin Meuse :

- Madame SCHMITT Sophie

Associations :

- Madame Camille GELEY, APRONA,
- Monsieur ROTH Jean-Paul, Président de l'association Tiefenbach Environnement,
- Monsieur THALINGER Didier, Trésorier de l'association Tiefenbach Environnement,
- Monsieur KLEIN Dominique, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur Jean-Claude URING, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg
- Monsieur KRETZ Charles, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg

Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame GALTIER Etienne
- Madame LE MOING Cécile

Excusés :

Préfecture du Bas-Rhin :

- M. APRILE Frédéric , chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur RÖHR Régis, secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne

Sous-préfecture de Mulhouse :

- Madame HAMMAD Sabrina, chef du bureau des affaires communales et de l'appui territorial

DDT du Haut-Rhin :

- Madame Chloé RIEHL

Collectivités :

- Monsieur BIERRY Frédéric, Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur STRAUMANN Eric, Président de Colmar Agglomération et Maire de Colmar, représenté par Monsieur JOST Franck
- Monsieur Fabian JORDAN, Président de M2A
- Monsieur DORSCHNER Christian, Maire de Wingen-sur-Moder,

Parlementaires :

- Madame DREXLER Sabine, Sénatrice du Haut-Rhin
- Monsieur HETZEL , Patrick Député du Bas-Rhin, Circonscription 7
- Monsieur KLINGER Christian, Sénateur du Haut-Rhin
- Monsieur REICHARDT André, Sénateur du Bas-Rhin
- Madame SCHALCK Elsa, Sénatrice du Bas-Rhin
- Monsieur SCHELLENBERGER Raphaël, Député du Haut-Rhin, Circonscription 4
- Monsieur OTT Hubert, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2
- Monsieur THIEBAUT Vincent, Député du Bas-Rhin, Circonscription 9

Associations :

- Monsieur PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, Président de APRONA, représenté par Madame Camille GELEY
- Monsieur Benoit GAUGLER, Directeur de l'EPF Alsace

Annexe 2

Relevé des échanges du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 11 décembre 2023

La réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le lundi 11 décembre 2023 et a débuté à 10h00. La liste des participants est jointe à l'annexe 1.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ouvre cette réunion et apporte les informations suivantes :

- Cette réunion est la quatrième réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace
- Pour rappel, ce COPIL fait suite au courrier du 16 février 2021 de la Ministre de la Transition Écologique, Madame Pompili, dans lequel elle lui demande, en coordination avec la Préfète de la région Grand Est, de mettre en place un comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace afin de partager et suivre les actions mises en œuvre sur trois sites dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin :
 - PCUK à Wintzenheim (68)
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder (67)
 - Abt à Richwiller (68)
- Lors du premier COPIL du 30 avril 2021, il avait été convenu de mettre en place des comités de suivi locaux (CSL) pour chacun de ces sites. Ceux-ci se sont tenus aux dates suivantes :
 - PCUK - Wintzenheim (68) : le 8 juillet, le 13 décembre 2021, le 14 octobre 2022 et le 12 octobre 2023 ;
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder : le 6 juillet, le 23 novembre 2021, le 24 novembre 2022 et le 5 décembre 2023 ;
 - Abt à Richwiller (68) : le 6 juillet 2021, le 3 décembre 2021, le 14 septembre 2022 et le 6 décembre 2023 ;

M. le préfet souhaite définir ce jour des éléments concrets pour l'avenir de ces sites et se maintenir dans les termes de la lettre de mission qui lui a été confiée le 16 février 2021.

M. le préfet passe la parole à M. LE MOING de l'ADEME, afin qu'il aborde le 1er point de l'ordre du jour.

1. Présentation par l'ADEME des actions de communication mises en place (cf. powerpoint)

M. Le Moing présente le site internet mis en place, avec notamment la Foire aux Questions (FAQ). Il insiste sur le fait que ces outils sont des « outils vivants » destinés à perdurer pendant toute l'intervention Nappe d'Alsace (avant, pendant et après les travaux). Ce site constitue un outil privilégié d'échanges et de communication avec le grand public. Il invite l'ensemble des participants à relayer l'adresse du site : <https://nappe-dalsace.fr/> ainsi que l'adresse mail de contact (contact@nappe-dalsace.fr) où peuvent être posées les questions qui ne seraient pas déjà traitées dans la Foire aux Questions (FAQ) présente sur le site.

Il précise que le site fera l'objet d'actualisation de manière régulière.

M. le sénateur Haye s'interroge sur l'interaction entre ce sujet et l'APRONA.

M. Heintz note que ce site internet n'est consacré qu'au suivi des 3 sites retenus. L'APRONA a une approche globale, macro de la nappe d'Alsace.

M. Le MOING présente les résultats de l'étude de contexte, menée en mars-avril 2023 par MD Conseils pour le site PCUK Wintzenheim (cf. diaporama). 18 acteurs ont été rencontrés pour un total d'environ 16 heures d'entretien. Cette étude de contexte a permis de faire le point sur les intérêts, attentes, inquiétudes selon les différents acteurs. Cette étude a également permis de rencontrer et d'impliquer de nouveaux acteurs. Les résultats de la présente étude permettront la réalisation d'éléments de langage

particuliers et adaptés selon les différents acteurs et participera à l'alimentation de la Foire aux Questions (FAQ) et du site Internet de la démarche.

2. Retour sur les dernières réunions des 3 comités de suivi locaux

Pour le site Abt, M. le sous-préfet de Mulhouse précise que le CSL s'est réuni le 6 décembre 2023.

Les 2 sujets évoqués lors de la réunion ont été les actions de dépollution à mettre en œuvre et le positionnement du propriétaire.

Conclusions du CSL du 6 décembre : C'est l'usage industriel avec maintien du bâti qui a été retenu. La propriétaire est d'accord.

A ce stade, la propriétaire ne veut pas vendre.

Récapitulatif des actions arrêtées :

- Vérification de la compatibilité entre l'usage retenu et le niveau de dépollution ;
- Sortie du site du régime ICPE ;
- Signature de l'arrêté préfectoral qui mandate l'ADEME pour débiter le plan de gestion (éventuels prélèvements, impacts sur la dalle, maîtrise de la pollution...). En parallèle, une surveillance des eaux souterraines est maintenue.

Le travail fait sur ce site sera intéressant et pourra servir de modèle.

Pour le site Munsch-Gulden, M. le sous-préfet de Saverne précise que le dernier CSL s'est tenu le 5 décembre 2023, en présence des élus de la commune, de l'EPF d'Alsace et des services de l'Etat. Le représentant du collectif des riverains était excusé mais il reste continuellement informé par la commune. Les représentants d'Alsace Nature étaient absents.

Ce CSL a été l'occasion de faire le point sur les évolutions intervenues en 2023 et l'avancement du dossier de préparation des travaux. Ainsi le déploiement du site internet a été bien perçu par les élus. Les diagnostics préparatoires aux opérations de démantèlement des bâtiments (diagnostics Produits, Equipements, Matériaux et Déchets – PEMD) ont été menés à l'été 2023. De plus, une consultation a permis de sélectionner un bureau d'études chargé de la réalisation de nouveaux forages pour mieux cerner la géométrie du panache de pollution ; il mènera deux campagnes de prélèvements supplémentaires dans les eaux souterraines, les eaux superficielles et les gaz du sol courant 2024. Enfin une consultation relative à la définition du Plan de Conception de Travaux (PCT) devrait être lancée tout début 2024. De nouvelles techniques de traitement des sols pourront être évaluées pour que l'intervention portée par l'Ademe puisse être exemplaire. Ces exigences vertueuses conduisent à un report prudent de la date de démarrage des travaux à 2027.

Elles semblent bien comprises par les élus qui doivent néanmoins répondre à l'attente des riverains impatients de constater la démolition du site. La commune opérera une communication ciblée vers les riverains.

Enfin, l'intervention publique s'élève à près de 450 K € depuis 2015 ; un prochain engagement conséquent sera réalisé concernant le PCT.

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, sous-préfet de Colmar-Ribeauvillé, précise que pour le site de PCUK Wintzenheim, les points importants ayant été abordés lors du CSL du 12 octobre 2023 sont les suivants :

- le conseil municipal de Wintzenheim a pris une délibération le 15 juin 2023 pour demander que l'usage futur des parcelles accueillant le confinement soit de type résidentiel avec potager. Cette proposition est avant tout un objectif sanitaire à atteindre ;
- la mission de l'ADEME a été rappelée en séance (mise en sécurité du site via l'enlèvement des déchets dangereux). Il a été rappelé également que l'ADEME ne sera pas responsable du changement d'usage. Ce dernier sera de la responsabilité d'un porteur de projet, non identifié à ce jour et lequel pourra éventuellement obtenir des aides financières.
- il a été acté que le CSL se réunira dorénavant 2 fois par an ;

- une restitution des résultats de l'étude de contexte établie par MD Conseils a été faite et partagée en séance ;
- le phasage prévisionnel de l'intervention sur le site a été présenté. Il comprend notamment une étude préparatoire à la maîtrise d'œuvre (5 missions ont été définies). Pour cette dernière, un appel à candidatures est en cours. 5 candidats seront retenus. Ceux-ci devraient remettre leur offre T1 2024 et la notification du marché devrait se faire en T2 2024 ;
- une étude sur l'état initial air extérieur va également être lancée prochainement. Le candidat va être retenu prochainement et l'étude pourra démarrer en T1 2024 notamment par une phase de rendez-vous auprès des propriétaires des parcelles concernées. Des stations (de type station-météo) seront installées sur site. L'ADEME est preneuse de toute proposition quant aux potentialités d'hébergement d'une station dans un jardin privatif. Toute proposition pourra être réalisée via l'adresse de contact : contact@nappe-dalsace.fr.
- déplacement des blocs-béton : il a été validé le fait de déplacer les blocs-béton, comme cela a été demandé par l'association des riverains en CSL. L'ADEME a reçu un devis pour le déplacement des blocs et le stockage du surplus sur site. L'intervention est prévue en janvier 2024, pour un coût total de 4 200 € TTC. La nouvelle configuration des blocs-béton a été présentée et actée en session. Un huissier interviendra sur place avant le déplacement des blocs. Les riverains seront conviés à cet état des lieux initial.

3. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites

Mme Déjean présente pour le site Abt à Richwiller les actions à venir (page 14 du diaporama).

Puis M. Le Moing expose le dossier de Munsch-Gulden (pages 15 à 17 du diaporama).

Enfin, il évoque le suivi du site PCUK Wintzenheim (pages 18 à 25).

Pour le dossier PCUK Wintzenheim, dans le cadre du déplacement des blocs-béton, M. Uring demande s'il n'est pas possible de labourer sur 20-30 cm autour du site ?

M. Heintz répond que l'on ne peut pas creuser dans le secteur, au risque notamment d'endommager les fossés de drainage.

M. Khedjout rajoute que retourner la terre sur 20 cm, cela n'évitera pas le passage des motos. Le problème des motos sur site est pris en compte par le déplacement des blocs-bétons prochainement.

Pour le site PCUK, M. Hérold pose la question de l'achat des terrains. Quelles sont les possibilités ?

Mme Galtier de l'EPF précise que la problématique est que l'agglomération de Colmar n'adhère pas à l'EPF. Si Colmar Agglomération adhère à l'EPF, le rachat du terrain pourra être envisagé par cet établissement.

M. Kretz fait observer que le compte-rendu du dernier CSL du 12 octobre n'est toujours pas mis sur le site internet, tout comme le powerpoint de séance.

M. le préfet propose de mettre dès demain sur le site internet le diaporama de la séance de ce jour, ainsi que celui du CSL du 12 octobre dernier.

Par ailleurs, ces documents seront diffusés aux participants sous 24 heures.

M. Klein souhaite prendre la parole. Ces propos sont les suivants :

"J'attire l'attention sur la rigueur de termes utilisés et demande d'y remédier (Il s'agit d'écart entre la désignation et le contenu ou autrement dit, la correspondance entre l'étiquette-emballage & le contenu et sa qualité).

2 exemples :

1) Copil Nappe phréatique

L'objet de ce Copil est limité à la remédiation de 3 sites pollués sur plus de 400 recensés en Alsace. Qu'en est-il des actions sur les sources de pollution présentes et potentielles ?

ainsi que bien sûr, des actions pour limiter, par familles d'effets, les conséquences humaines comme sur l'ensemble du vivant ?

2) Exemple 2 de façon focalisée sur l'action Wintzenheim Lindane.

L'objectif de dépollution d'après la dernière CSL du 12/10/2023 est « habitation avec potagers » sans présager de l'usage futur du site !

Changer la désignation du Copil et axer le titre sur l'essentiel

par exemple : « Dépollution du Lindane à Wintzenheim Colmar »

et mener un plan d'action hautement nécessaire sur les 100 milliards de m3 (la plus grande nappe phréatique européenne) dont le tiers est directement sous notre responsabilité, qui justifie le titre de Copil « Plan de protection de la nappe d'Alsace » ou « Nappe Phréatique d'Alsace ».

- Qui est le patron (pilote) de l'ensemble des projets et comment s'articule l'organisation avec les parties prenantes dont certaines peuvent ne pas paraître de façon explicite ?
et en particulier pour les 45M€ de dépollution du Lindane dont l'ADEME est responsable pour la partie technique dans sa fonction, plus la communication.

Nommer un pilote délégué du préfet ne permettrait-il pas d'accélérer la dépollution et son efficacité ?

- Dès le 1^{er} Copil, nous avons attiré l'attention pour éviter toute spéculation.
Sur 3 sites pris en compte actuellement, seul celui de Wingen sur Moder fait l'objet d'une action limitant l'effet de spéculation par l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA). Pour les 2 autres, celui de Richwiller fait l'objet d'une position ferme de la Sous-Préfecture pour l'éviter et celui de Wintzenheim, des possibilités ont été évoquées lors de la dernière CSL 12/10/2023 et ce 3 ans après le démarrage.
-> Quelles décisions et quand seront-elles prises pour que :
 - toutes reprises de valeur de ces terres soient intégralement réinvesties dans la poursuite de dépollution en Alsace ainsi que sa prévention,
 - et n'aillent dans aucune poche de groupements ou d'individus, quels qu'ils soient.
- Cas de la dépollution Lindane Wintzenheim 45M€
 - Planning d'ensemble avec phases, montants alloués & engagés et résultats correspondants ?
 - Usage des terres après dépollution
Quels sont les engagements à ce jour ? ».

M. Le Moing apporte les éléments de réponse suivants :

- l'étude préparatoire comporte 5 missions. Cela permettra d'avoir une vision complète des futures étapes en permettant de définir quelles techniques seront utilisées, quels types de déchets sont présents, quels seront les dispositifs de sécurisation des futures opérations...

- à ce stade, les éléments de planning (phasage des opérations) ainsi que les montants alloués/engagés sont systématiquement présentés lors de chaque comité. Ces éléments, actuellement prévisionnels, seront adaptés au fur et à mesure des études préliminaires réalisées. Les éléments de planning exposés sont par conséquent sécuritaires.

M. Hérold note que l'hypothèse est une extraction de 750 tonnes de déchets de fabrication de Lindane. A priori, le polluant a été mis directement dans la gravière. Faudra-t-il également enlever du sable et sur quelle profondeur ?

M. Le Moing rappelle que l'ADEME est missionnée pour réaliser l'enlèvement des déchets présents dans le confinement. Il faut s'attendre à ce que ces déchets soient mélangés aux matériaux et au sols présents dans la gravière. Les photographies prises à l'époque montrent également des éléments métalliques (fûts/citernes) potentiellement encore en place au fond de la gravière. La qualité des sols autochtones présents sous les déchets est sûrement impactée. Les études préparatoires vont permettre de savoir jusqu'à quelle profondeur les travaux devront être effectués.

Les techniques qui seront utilisées lors des travaux permettront de creuser profondément, jusqu'à 15 m de profondeur, en sécurisant ces opérations d'un point de vue géotechnique tout en contrôlant les remontées de matière afin de supprimer toute potentialité de remobilisation des polluants.

Mme Schmitt souhaite savoir si l'Agence de l'Eau a été sollicitée pour ces projets.

M. Heintz précise que les interventions sont des remises en état de site. L'Etat missionne l'ADEME pour intervenir sur les déchets présents.

Les contacts ne sont pas forcément fréquents avec l'Agence ou l'APRONA, mais les données des 3 sites sont publiques.

M. Le Moing complète en précisant que l'ADEME utilise régulièrement des données publiées notamment par l'APRONA et par le BRGM.

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin revient sur la question de l'appellation de cette instance. Tout part de la lettre de mission de la ministre Pompili, qui définit ainsi ce COPIL : Comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace. Cette instance est chargée uniquement du suivi des 3 sites retenus en 2021. L'appellation peut être revue certes. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'Etat intervient pour dépolluer 3 sites et ceci est positif et aura un impact sur la qualité de la nappe.

M. Roth a noté que toutes les études préalables ont un coût élevé. Est-ce imputé sur le budget global de 50 millions ?

M. Le Moing rassure en précisant que ces études avaient été prévues dans le budget global de 50 millions d'euros. Pour PCUK, certes, le montant est très élevé, mais c'est un investissement payant.

M. Heintz rassure également sur le fait que la somme engagée sur les 3 sites sera suffisante pour réaliser les travaux de dépollution.

M. Muller souhaite informer les membres que sur le site de Huningue, au départ, il était envisagé de retirer 120 000 m3 (200 000 tonnes). Au final, ce sont 800 000 tonnes qui ont été sorties.

Les études préalables vont permettre de mieux dimensionner les volumes à retirer.

M. Heintz rappelle que pour PCUK Wintzenheim, les 750 tonnes évoquées concernent uniquement les déchets purs et non pas les matériaux mélangés aux déchets.

Mme la sénatrice Schillinger remercie du suivi assuré sur les 3 sites.

Elle rappelle que la cartographie de la nappe montre qu'il y a encore de quoi faire à d'autres endroits.

Elle élargit le débat sur d'autres préoccupations pour l'eau, liées au changement climatique. Elle évoque ce qui se passe par exemple dans le Nord Pas de Calais avec de fortes inondations.

Il faudra se préoccuper aussi de ces questions.

Elle remercie les intervenants de ce jour, notamment pour la transparence affichée.

M. le préfet conclut la séance.

Il précise que les documents présentés en séance seront transmis par mail aux participants et mis sur le site internet rapidement.

Il rappelle que les données budgétaires consacrées à ces opérations de dépollution sont sanctuarisées.

Il souhaite que les participants aient bien en tête que les sites retenus étaient orphelins. La partie sera longue mais à moyen terme profitable pour la nappe.

M. Le préfet clôture la réunion de ce COPIL, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le préfet

A blue ink signature of Thierry QUEFFELEC, consisting of a stylized, curved line that loops back to the right.

Thierry QUEFFELEC